

# COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

\*\*\*\*\*

Séance du 20 mars 2024

*L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire.*

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Quorum : 15**

**Présents :** 25 Monia FAYOLLE, Laurent FOUGEROUX, Fabienne TOURAINE, Pierre GRATALOUP, Elodie RELING, Jean-Claude CORBIN, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Anne-Virginie POUSSE, Gilbert BERTRAND, Nadine MAZZA, Jean-Claude JAUNEAU, Jean-Marc CHAPPAZ, Béatrice BOULANGE, Fanny LEBAYLE, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Virginie BLAISON, Christel DECATOIRE, Hugues JEANTET, Eliane BERTIN, Anne-Marie MATHIEU, Clément PERRIER, Renée TORRES, Marc ZIOLKOWSKI

**Absents excusés :** Olivier BAREILLE, Laurence MEUNIER, Emeric MOREL, Jacques MEILHON

**Pouvoirs :** 4 Olivier BAREILLE à Isabelle SEIGLE-FERRAND  
Laurence MEUNIER à Pierre GRATALOUP  
Emeric MOREL à Monia FAYOLLE  
Jacques MEILHON à Eliane BERTIN

**Secrétaire de séance :** Michel LAGIER

**Date de la convocation :** 7 mars 2024

**Date d'affichage de la convocation :** 7 mars 2024

---

### Délibération n° 11

#### **Délibération n° 034/2024 – Dénomination du complexe sportif**

La commune de Grézieu-la-Varenne souhaite encourager le développement des pratiques de sports et de loisirs sur son territoire.

À ce titre, elle investit pour mettre à disposition de ses habitants et de leurs clubs sportifs des installations de qualité localisés sur un même site situé route du Col de la Luère.

C'est ainsi qu'un city-stade et un skate-park ont vu le jour très récemment afin de compléter et diversifier l'offre en équipements sportifs de la commune, tout en permettant leur accès au plus grand nombre.





Désormais, le complexe sportif se compose de :

- La salle des sports Eugène CATALON ;
- Deux terrains de football, le stade d'honneur en herbe et un stade en gazon synthétique, et un bâtiment abritant le club-house et les vestiaires ;
- Quatre courts de tennis, dont deux couverts, et un club-house ;
- Un city-stade ;
- Un skate-park.

Afin de les identifier au mieux, il est proposé au conseil municipal de procéder à la dénomination de ces équipements, en les distinguant selon leur localisation au sud ou au nord de la route du Col de la Luère, de la façon suivante :

- Salle des sports Eugène CATALON ;
- Espace sportif Guy PAYA, qui regrouperait le tennis, le football, le city-stade et le skate-park.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29,

**CONSIDÉRANT** qu'il est opportun d'identifier les équipements sportifs de la commune,

**OUI** l'exposé,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la dénomination des équipements sportifs suivante :

- Salle des sports Eugène CATALON ;
- Espace sportif Guy PAYA, qui regrouperait le tennis, le football, le city-stade et le skate-park.

**POUR : 27**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 2**

Hugues JEANTET

Eliane BERTIN

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

*Pour extrait conforme,*

**Bernard ROMIER**

Maire de Grézieu-la-Varenne

